

De la défense et de la neutralité de la Suisse.

Part II

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **6 (1861)**

Heft 5

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-329372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, major fédéral.

N° 5

Lausanne, 13 Mars 1861.

VI^e Année

SOMMAIRE. — De la défense et de la neutralité de la Suisse. - II. —
Bibliographie. *Armes rayées*, par Mangeot. — *Avenir de la cavalerie*, par
le colonel baron d'Azémar. — **Nouvelles et Chronique.**

DE LA DÉFENSE ET DE LA NEUTRALITÉ DE LA SUISSE.

II.

Nos lecteurs ont pu prendre connaissance, dans notre dernier numéro, de l'intéressant discours prononcé par M. le général Dufour devant Messieurs les officiers de Genève. Nous hasardons aujourd'hui quelques réflexions sur cette même matière.

Personne ne contestera la sagesse des appréciations et des recommandations politiques par lesquelles l'honorable orateur a débuté, et nous comprenons facilement que de telles vues, sortant d'une telle bouche et formulées avec autant de bonheur d'expression, aient été accueillies par d'enthousiastes applaudissements. Pour notre part, nous nous y associons pleinement, et nous avouons n'avoir jamais rencontré, si ce n'est peut-être dans quelques pages de l'*Histoire critique de la Révolution*, de définitions à la fois aussi claires et aussi justes sur la neutralité de la Suisse, sur son vrai caractère européen, sur les biens qu'elle nous assure et sur les devoirs qu'elle nous impose.

Nous avons vu entre autres, avec un vif plaisir, que l'honorable général ait insisté sur la nécessité d'amener nos voisins à la conviction que nous sommes capables de maintenir seuls notre neutralité et d'empêcher tout passage de troupes étrangères sur notre sol, ou au moins de retarder suffisamment ce passage pour qu'il ne puisse s'effectuer avec profit.

Cette tâche de persuasion, si simple qu'elle paraisse au premier abord, est difficile, et le devient chaque jour davantage. Nos lecteurs auront pu voir déjà, par divers articles de la *Revue militaire*, que ni les Français, ni les Autrichiens, ni les Prussiens ne comptent sûrement sur la neutralité réelle du sol suisse en cas de conflagration

européenne, et que les uns et les autres font entrer la facile violation de notre territoire au nombre des éventualités dont leurs prévisions doivent tenir compte.

Dans ces pays, on ne croit pas à une armée suisse ; on ne la prend pas au sérieux ; on pense que nous ne possédons qu'une garde nationale, assez bonne à la vérité en comparaison de tant d'autres, mais incapable de se mesurer, même en nombre supérieur, avec quelqu'une des grandes armées permanentes de l'Europe. Ce préjugé, qui nous est si défavorable, ne peut pas être aussi facilement détruit qu'on le pense. Nos tirs fédéraux, nos rassemblements de troupes, nos beaux discours, nos articles de Revues et de Gazettes, nos déclarations officielles même ne deviennent que des arguments de faible calibre en face des faits de 1798, de 1800, de 1813, de 1815, que nous opposent des étrangers peu disposés à tenir compte en notre faveur de la différence des temps.

Puis, que leur pèsent à ces mêmes gens, ignorants des détails de notre histoire ou n'en connaissant que l'occupation de Berne et de Zurich, nos manifestations patriotiques de 1856, de 1849, de 1838, notre petite guerre civile du Sonderbund, notre succès momentané de Neuneck en 1798 ? Que peuvent valoir ces événements, relativement restreints, nos seules traditions modernes cependant, aux yeux de militaires encore tout bouffis d'orgueil de leurs victoires de Solferino, de Magenta, de la Crimée, de Novare, de Waterloo ?

Nous avons quelques régiments suisses sous des drapeaux étrangers, qui, pendant longtemps, ont par leur fidélité et par leur bravoure alimenté leur pays de gloire militaire et contribué ainsi à lui mieux assurer un certain respect, sinon toujours les sympathies de ses voisins. Des circonstances politiques que nous n'avons pas à apprécier nous ont amené à supprimer cet élément important de notre force morale militaire, sans qu'on ait encore avisé à le remplacer de façon ou d'autre. Nous avons tari nous-mêmes la source de cette belle renommée du soldat suisse, qui, née au XV^{me} siècle, propagée au loin par les capitulations, se reportait indirectement sur la mère-patrie, et faisait bénéficier, par une comparaison naturelle, nos troupes nationales des actes marquants des troupes capitulées.

En un mot, notre armée manque de faits d'armes récents, de titres modernes, d'états de services qu'elle puisse opposer aux doutes émis sur sa force et sur ses aptitudes. Souvent, hélas ! au milieu d'uniformes étrangers, et dans divers pays de l'Europe, nous avons senti avec une profonde amertume cette lacune et cette infériorité comparative de notre histoire militaire ! Souvent aussi, à ce point de vue, nous avons déploré que la mise sur pied de 1857 contre la Prusse, à propos des affaires de Neuchâtel, n'ait pas abouti à une campagne sérieuse. L'armée prussienne, qui n'a pas plus fait la guerre que

nous, qui devait opérer à une grande distance de sa base et avec la France peu bienveillante sur son flanc, se trouvait dans des conditions relativement assez défavorables pour que nous pussions désirer de nous mesurer avec elle dans le seul but de gagner nos éperons. Il n'y aurait pas eu grande honte à être finalement battus par une puissance de premier ordre, par les descendants des Frédéric et des Blücher ; il y aurait eu grand honneur, en revanche, à remporter un succès même minime. Et avec cela nous avions de notre côté le bon droit, les sympathies de l'Europe et la certitude que la France, dans son intérêt même, ne pouvait pas laisser aller les choses aux extrémités contre nous. Une aussi belle occasion de rajeunir, sans plus de risques, nos lauriers de Morat et de Sempach, ou nos glorieux cyprès de St-Jaques se reproduira-t-elle jamais !

En attendant, notre armée est réduite à vivre de souvenirs anciens, à en appeler aux siècles passés pour témoigner de sa vaillance. Il est donc peu surprenant que des étrangers mal renseignés ou mal disposés à notre endroit n'apprécient pas notre militaire à sa juste valeur, et qu'ils se défient de son efficacité à défendre la neutralité suisse contre l'attaque d'une grande puissance.

Aussi nous devons, comme l'a si bien démontré M. le général Dufour, faire tous nos efforts pour détruire ce préjugé enraciné au-delà de nos frontières, et s'il ne nous est pas donné de pouvoir arriver à ce résultat par des succès de guerre, cherchons-le au moins par des préparatifs sérieux de mise en état de défense et de bonne organisation.

L'honorable général, en rappelant ce que la Suisse a déjà fait pour l'amélioration de son état militaire, a indiqué encore divers progrès à réaliser, routes stratégiques à tracer, points à fortifier, etc., ce que nous appuyons de tout cœur. Nous nous permettrons en outre de saisir cette occasion pour recommander de nouveau un progrès des plus indispensables et qui est la cheville-ouvrière de tous les autres, c'est-à-dire la création de sections permanentes de l'état-major fédéral, de sections destinées à être le cadre et la tête de l'armée, car si l'on peut se contenter de *troupes* de milices, on ne saurait admettre un *état-major général* également milicien. Il s'agirait d'instituer des sections d'officiers généraux et d'officiers d'état-major, dans la vraie acception du mot, qu'il ne faut pas confondre avec des classes d'instructeurs et des bureaux de dessinateurs, et qui, outre les affaires d'instruction, rempliraient les fonctions de ce qu'on appelle le quartier-maître général et de son bureau, ou à peu près de l'ancien Conseil fédéral de la guerre, ou enfin, pour prendre une comparaison dans d'autres pays, d'un ministère de la guerre, avec ses divers comités consultatifs. Une fois que la Suisse posséderait cette institution, élément d'ordre hiérarchique autant que d'autorité scientifique,

il serait facile d'avancer plus sûrement dans la voie des améliorations. On ne verrait plus se produire chaque année des projets empiriques de réformes et d'innovations, dictés par d'excellentes intentions sans doute, mais manquant d'esprit de suite et d'ensemble. Les déclamations politiques, les fantaisies personnelles, les lésineries des financiers n'exerceraient plus au même degré leur pernicieuse influence sur nos institutions militaires, parce que la haute administration de cette branche, offrant plus de garanties de confiance, serait mieux écoutée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Nous ne saurions trop le répéter, il existe, en dépit de ce qu'ont osé avancer certains écrivains allemands, l'humoristique Clausewitz en tête, il existe un art, une science militaire, qu'il faut distinguer du métier. Le respect des règles fondamentales de cette science doit être à la base de toute l'activité militaire d'un pays; aussi elles doivent être familières aux hommes appelés à fonctionner dans les sphères supérieures de l'Etat en ce qui concerne le militaire. Il le faut pour que les choses courantes du métier soient constamment mises en concordance avec les exigences plus relevées de l'art.

Ce n'est malheureusement pas ce qui se pratique en Suisse; on y voit tout juste le contraire. Les militaires instruits n'y manquent point, sans doute, pas plus que les bons troupiers. Les savantes spécialités de tous genres y abondent même; mais le lien entr'elles, le moteur qui doit les diriger et les dominer n'existe pas. En un mot, nous n'avons pas de gouvernement militaire; cette portion supérieure et indispensable de toute bonne organisation est subordonnée, dans notre fédération de républiques, aux caprices de la politique. Un avocat, par exemple, se trouve aujourd'hui à la tête du département de la guerre, et quels que soient sa haute intelligence, son zèle et ses bonnes dispositions, il lui est difficile de donner par lui-même une impulsion aussi salutaire qu'elle pourrait l'être à toutes les affaires de son département. Ses avis manquent d'ailleurs d'autorité auprès des anciens officiers surtout. Il en résulte que ce sont les spécialités qui, en fait, gouvernent, chacune à son heure, suivant les occasions favorables et sans responsabilité, faisant la course au clocher pour marauder, par-ci par-là, des crédits qu'on considère toujours comme bonnes prises, mais qui souvent auraient pu avoir de plus utiles destinations. Dans un tel état de choses, il n'y a rien d'étonnant, par exemple, à ce qu'on voie des ingénieurs appelés à élaborer des plans de défense, en attendant qu'on fasse sans doute tracer des chemins et construire des murs par des officiers de cavalerie. Rien d'étonnant non plus à ce qu'on voie une haute commission fédérale se transporter consciencieusement sur les bords du lac de Lucerne, pour y expertiser la question de savoir si une route *stratégique* du centre de la Suisse au St-Gothard, doit passer en arrière ou en avant du

lac ! Rien d'étonnant encore à ce qu'on ait entendu dans nos Chambres un colonel fédéral déclarer qu'il ne saurait pas à quoi employer en temps de paix des sections permanentes d'état-major. Ce très brave officier, pour le caractère duquel nous avons le plus grand respect, n'est pas même arrivé à se douter de l'existence d'un art militaire qu'on ne saurait apprendre ni cultiver dans des dossiers de procédure.

Mais nous nous apercevons que la simple logique nous mène, sur ce champ, beaucoup plus loin que nous le voulions. Concluons, en répétant avec le général Dufour, qu'il est constant que nous avons encore de notables progrès à réaliser dans notre état militaire, si nous voulons qu'il soit pris au sérieux par les nations qui nous entourent. Et qu'en premier lieu il faut prouver que nous le prenons au sérieux nous-mêmes, en le dotant de l'autorité hiérarchique, scientifique, que toute armée doit posséder, et une armée de milices fédératives plus que toute autre. Cette autorité se trouverait dans un cadre d'état-major permanent, dont le chef serait le quartier-maître général de la Confédération en temps de paix, qui deviendrait, en temps de guerre, le chef d'état-major de l'armée.

Un autre objet qui a été abordé par le général Dufour, et sur lequel nous sommes moins d'accord avec l'opinion qu'il aurait émise, est celui des points à fortifier en Suisse. Suivant le *Journal de Genève*, qui malheureusement est trop sobre ici de développements, l'honorable général se serait prononcé contre une grande place forte centrale, estimant que si nos ressources nous permettaient de construire des ouvrages aussi considérables, ils seraient mieux placés sur quelques points importants ou faibles de la frontière ! Nous soupçonnons fort, avouons-le, la feuille genevoise d'avoir arrangé à sa façon et *pro domo* l'opinion de l'honorable général. La brochure à laquelle il a été fait allusion (1) demande à bon droit la construction d'un pivot stratégique, d'une grande place forte où nous puissions tenir nos réserves en sûreté, sur laquelle nous appuierions nos opérations, et où nous pourrions trouver un refuge au besoin, comme les Autrichiens dans leur quadrilatère vénète. Or une telle place ne peut pas être à la frontière, du moment que nous ne voulons ni prendre l'offensive, ni abandonner le reste du pays. A moins de tomber dans le fatal système des cordons, condamné de tous les militaires experts et du général Dufour entre autres, nous ne pouvons élever à la frontière que de petits ouvrages destinés à renforcer nos avant-postes et nos détachements, à retenir quelques heures, si possible quelques jours de plus, les colonnes ennemies cherchant à franchir séparément nos défilés.

(1) *Nécessité d'une place forte fédérale* (par M. Fonton de l'Étang). Lausanne 1860; Martignier et Chavannes, éditeurs.

Mais, nous dira-t-on, lorsqu'à la frontière se trouvent des cités importantes, comme Bâle et Genève, pouvant devenir des objectifs précieux, que faire ?

Rester, répondrons-nous, dans le même principe au fond, car le danger d'une défense en cordon reste le même, qu'on opère soit dans une ville populeuse, soit dans un vallon désert ; mais il sera bon de satisfaire le plus possible aux nécessités politiques dans l'application. Il ne peut pas y avoir ici de distinctions à établir entre les exigences de la grande guerre et celles de la petite, et l'on ne saurait baser des déviations aux règles ordinaires sur notre caractère spécial de Confédération. Quelle que soit l'étendue de notre territoire, dès que nous avons *une* armée de cent et quelques mille hommes, appelée à couvrir des positions telles que Genève, Bâle ou Berne, et condensant en elle toutes les forces vitales du pays, il ne s'agit plus de si petite guerre. Une fois en campagne, l'ennemi ne nous ménagerait probablement pas pour le motif que nous ne sommes que des milices fédératives ; il chercherait à nous bien battre sans s'inquiéter de notre composition. Or si nous éparpillions nos troupes sur toute la frontière, ou bien si nous groupions nos masses sur des points où il fût très facile de les couper de leur base et du reste du pays, comme à Genève par exemple, il est certain qu'elles pourraient être plus facilement battues que si nous les avions placées sur des points moins excentriques. Si, en outre, nous exposions le gros de notre armée à être acculé de tous côtés à des obstacles infranchissables, comme à Genève encore, nous aurions d'autant plus de chances de voir plus promptement se terminer les choses à notre défaveur, peut-être avec quelque grande humiliation.

Sans doute il ne faut pas abandonner Genève pour Bâle, pour Lausanne ou pour Berne ; personne n'y pense. Mais il ne faut pas non plus abandonner la Suisse pour Genève ; et la Confédération serait bien imprudente si elle se laissait entraîner par de nobles excitations patriotiques à jouer son sort dans le cul-de-sac du Rhône et du Jura (1). Que si des ouvrages de fortification y doivent être construits, ce seraient donc des ouvrages à petit développement et à forts profils, exigeant peu de matériel et de personnel, mais le mettant bien à

(1) On ne saurait comparer en aucune façon la situation militaire de 1857 autour de Schaffhouse avec celle que produirait une défense analogue de Genève. Sur la Wuttach, nous faisons front aux Prussiens, et nous ne les aurions pas eus sur nos flancs et nos revers ; nous couvrons non-seulement Schaffhouse, mais la Suisse entière qui était derrière nous, et sur laquelle nous avons, de Bâle à Constance, de nombreuses lignes de retraite avec de bonnes têtes de pont, ayant ainsi la certitude de n'être point facilement tournés, et de pouvoir mettre au besoin le Rhin entre nous et l'ennemi. On pouvait donc sans crainte porter 80 mille hommes sur la Wuttach et au-delà. A Genève, au contraire, ces mêmes forces ne couvriraient que Genève, n'auraient aucune ligne de retraite assurée, et seraient menacées de toutes parts.

couvert. Il ne s'agirait donc pas, comme on en parle, d'un vaste camp retranché à cheval sur le Rhône et appuyant ses ailes au lac, qui demanderait une soixantaine de mille hommes pour le manœuvrer ; mais plutôt d'une solide enceinte intérieure ou au moins d'une citadelle, dans laquelle d'héroïques défenseurs, très probablement séparés du reste de l'armée fédérale, pussent trouver un refuge et attendre les événements. Si l'on croit qu'il faille des ruines pour rendre la défense plus honorable, rien de plus simple ni de plus utile que de démasquer cette enceinte ou cette citadelle des bâtiments qui la gêneraient, ou bien de raser la rive droite pour renforcer la gauche, ou vice-versa, suivant les hypothèses d'essai de retraite.

Nous ne croyons pas avoir besoin d'insister plus longtemps sur cet objet, et il ne nous appartient pas de rechercher trop scrupuleusement jusqu'à quel degré un commandant en chef de l'armée fédérale, chargé d'opérer dans de telles conditions, parviendrait à satisfaire aux exigences si contradictoires que M. le général Dufour a signalées ; comment il concilierait, par exemple, une défense pied à pied de tous les cantons, de tous les côtés, et dès la frontière, avec le système de concentration qu'on reconnaît être le meilleur ; quand il jugerait devoir voler ci et là au secours des confédérés menacés, même au risque de perdre ses communications et de devoir s'ensevelir sous des ruines, et quand il croirait bon de s'abstenir pour attendre l'occasion propice de chasser de notre sol un premier ennemi affaibli par un second ou par un troisième. Nous demanderons seulement, dans cette dernière hypothèse, où nous cacherions notre armée et les ressources qui lui sont nécessaires pendant que les belligérants étrangers se dévoreraient mutuellement, et comment nous parviendrions à nous relever pour prendre l'offensive, si nous n'avons pas eu l'usage d'une grande place centrale, à la fois notre base, notre pivot et notre refuge ? En vérité, M. le général Dufour a grandement raison de dire qu'en pareille circonstance, et dans nos conditions actuelles, la tâche d'un commandant en chef obligé de tenir compte de ces oppositions serait difficile (1). On peut dire sans exagération qu'elle serait surhumaine.

Il est donc urgent de simplifier le problème et de le ramener aux règles ordinaires de la guerre en ne tenant qu'un minime compte des exceptions réclamées par notre particularité d'Etat fédératif et neutre.

C'est surtout à la politique et à la diplomatie qu'il incombe, avant les hostilités, de parer à ces inconvénients de notre Confédération.

(1) Voici le texte des paroles du général :

« Néanmoins cela ne doit pas empêcher de satisfaire, autant que possible, à la loi de concentration et d'éviter la dissémination des forces, qui conduit au fatal système des cordons ; ce sont ces dispositions qui, en pareille circonstance, rendraient difficile la tâche du commandant en chef de l'armée fédérale. »

Ne pouvant guerroyer aussi facilement que d'autres, évitons, dans notre intérêt, les querelles avec de puissants voisins.

Pouvant cependant être exposés aux attaques de l'un d'eux, et nos obligations de neutralité nous empêchant de nous prémunir d'avance par des alliances, ménageons-nous au moins les moyens de ne pas laisser, au moment critique, couvrir notre faible voix par celle plus forte de notre adversaire; ne nous séparons pas de la famille des Etats civilisés par des allures internationales différentes de celles en usage; ayons par conséquent une représentation diplomatique dans les grands foyers de l'opinion et de l'intrigue européennes, et arrivons à la conviction qu'un diplomate, tout comme un officier d'état-major improvisé, ne pourra faire son apprentissage, dans la plupart des cas, qu'au détriment de sa première mission. Osons conclure de bons traités de commerce, même avec des non-chrétiens, ne fût-ce que pour lier le plus grand nombre possible d'intérêts aux nôtres; surtout repoussons la dépendance qui pourrait naître soit des aumônes indirectes de l'étranger, soit de l'effet de nos rancunes nationales. Telle est la part spéciale de nos hommes d'Etat dans les mesures préliminaires et dans les préparatifs généraux qu'exigent les éventualités de guerre. Il y a place ici pour la satisfaction de tous les intérêts fédératifs.

Mais une fois les hostilités ouvertes, une fois notre armée en campagne, nous ne devons plus connaître de frontières cantonales ni même extérieures, hors celles qui assureront nos succès. Le pays n'est plus une fédération d'Etats, c'est un échiquier, où devront se trouver une base, des lignes de défense, des lignes d'opérations, des points décisifs, dont nous oublierons même volontiers les noms géographiques, échiquier sur lequel on agira sans autre considération que celle d'obtenir un résultat final favorable.

Or la réserve faite par M. le général Dufour en faveur des bons principes de l'art de la guerre et que nous avons citée plus haut en note, nous est un sûr garant que si sa voix est écoutée comme elle mérite de l'être, un poids exorbitant ne sera pas acquis aux exceptions. Il nous suffit de ces lignes pondératrices; il nous suffit d'avoir médité les écrits de l'honorable général et entr'autres son remarquable *Cours de tactique*; il nous suffit de nous rappeler les opérations de notre commandant en chef en 1847 et celles qu'il projetait en 1857, pour être certain qu'il saurait encore à l'occasion mettre les convictions du tacticien au-dessus des élans du citoyen de la frontière, et les jugements de la postérité au-dessus des bravos patriotiques dictés par l'impression du moment. Qu'en conséquence Genève menacée serait occupée par un nombre d'hommes d'élite suffisant pour marquer honorablement les débuts de la résistance et l'action de nos premières armes, sans que l'armée principale fût trop affaiblie par ce

détachement. Est-ce assez dire qu'un seul pouce de Genève attaqué, c'est, à notre point de vue, la guerre de Bâle à St-Gingolph, et que par conséquent nous n'entendons pas abandonner ce joyau de notre Suisse ?

Au reste, nous savons que les discours et les discussions militaires en public, surtout de la part d'un officier de haut rang et dans des temps où l'on peut facilement être appelé à passer de la théorie à la pratique, doivent être subordonnés à maintes restrictions bien susceptibles d'en voiler la pensée fondamentale. L'allocution d'un chef supérieur est déjà parfois à elle seule un élément d'opération. Même à supposer qu'on ne voulût pas défendre Genève, il y aurait tout intérêt à dire et à laisser croire le contraire. On nous pardonnera donc, à ce même point de vue, d'avoir aussi réservé de nos faibles forces les intérêts de la contre-partie, c'est-à-dire ceux se rattachant à la défense de points plus centraux de la Confédération.

BIBLIOGRAPHIE.

DES ARMES DE GUERRE RAYÉES, par H. MANGEOT. — 1 volume. Paris 1860.
Tanera, éditeur.

Nous avons pour règle de rendre compte, à tour de date, de tous les ouvrages qui nous sont adressés, et c'est la raison qui nous fait mentionner celui de M. Mangeot. — En ouvrant au hasard ce volume de 240 pages, nous sommes tombé (page 21) sur cette énormité que les Français ont perdu Waterloo et les Autrichiens Solferino, par suite du mauvais état de leur armement ! Une assertion aussi fautive sur des faits aussi capitaux et aussi connus, suffisait à caractériser ce livre et à nous ôter toute confiance dans ses ultérieures appréciations, malgré la peine que l'auteur se donne pour fournir ci et là des calculs scientifiques. Au reste, l'intervention dans cet ouvrage d'un collaborateur spécialement littéraire, d'un docteur Van Swygenhofen, nous paraît avoir été des plus malheureuses. Point n'est besoin d'un style fleuri pour parler d'armes rayées ; les divers chapitres n'eussent rien perdu sans doute à être allégés des poétiques épigraphes du docteur, et le livre lui-même se fût présenté plus convenablement au public sérieux sans sa fantastique préface. « Allez, conclut par exemple celle-ci ; allez, livre » bien-aimé, parcourez votre carrière Allez, œuvre consciencieuse, qui » portez sur votre fronton le triple symbole de la bonne foi, de l'expérience et » de la simplicité, allez en paix ! La critique vous sourit, la science vous attend, » nos vœux vous accompagnent. — Utile et vraie, les hommes vous accueillent. » Juste et sincère, Dieu vous conduira. *Vade liber !* » Quand on croit devoir accompagner de déclamations aussi déplacées un écrit censé reposer, par son objet au moins, sur de calmes recherches et sur des travaux de précision, on doit